



Organiser un événement en extérieur peut avoir divers impacts sur l'environnement local, affectant la faune, la flore et les habitants environnants. Il est essentiel de bien réfléchir à l'avance pour sélectionner un lieu approprié pour accueillir l'événement.

Impacts des manifestations sur les sites en plein air

Concernant la flore :

- Mouvements de piétons entraînant la formation de chemins temporaires
- Érosion du sol
- Gestion des eaux
- Destruction de la végétation

Concernant la faune :

- Pollution sonore/visuelle
- Destruction des habitats naturels
- Perturbation potentielle des sites de nidification
- Risque d'ingestion de déchets

Pollution/Dégradation :

- Impacts des transports : création de parkings, stationnements sauvages...
- Traitement des eaux usées
- Déchets abandonnés/flottants
- Techniques : marquages au sol, rubalises, agrafes dans les arbres...
- Creusement de trous pour câbles enterrés
- Risques d'incendie

S'informer et respecter les réglementations

- Avant d'organiser un événement en plein air, il est essentiel de se familiariser avec les réglementations en vigueur, qu'elles soient régionales, locales ou légales.
- Informez-vous sur la classification / typologie du site, qui peut offrir une protection (comme Natura 2000...).
- Communiquez avec les responsables du site, les propriétaires et les autorités compétentes pour discuter de votre projet.
- Obtenez l'accord de tous les acteurs impliqués, y compris les propriétaires, la mairie et les organismes de tutelle tels que la Région.

Eviter d'impacter la faune et flore locale

- Délimitez clairement les zones d'accès au public avec des rubalises / fanions réutilisables.
- Créez des zones de "silence", limitez l'utilisation du son et optez pour une sonorisation adaptée.
- Avant de fixer les dates de l'événement, informez-vous sur les espèces présentes, les périodes de nidification ou de reproduction, ainsi que les périodes de floraison.



Réduire les pollutions et dégradations

- Promouvoir les modes de déplacement durables (marche, vélo, covoiturage, transports en commun) en aménageant des espaces de stationnement pour les vélos avec des voies piétonnes.
- Limiter l'usage des véhicules dans la zone à des vélos ou des véhicules électriques.
- Organiser une opération de nettoyage le lendemain, avec une offre de repas pour les bénévoles.
- Effectuer une évaluation des déchets potentiels produits, et les réduire au maximum en privilégiant les achats en vrac, les boissons en fûts et la vaisselle réutilisable.
- Mettre en place plusieurs poubelles sur le site et assurer une signalétique claire.
- Proscrire le tabagisme sur le site ou distribuer des cendrier de poche gratuitement.

Communiquer et inciter

- Collaborer avec une organisation de préservation de l'environnement : gestionnaire/asso pour élaborer une campagne de communication durant/après l'événement.
- Informer les parties prenantes des résultats : les financeurs, les partenaires, les collectivités, etc.

Travailler avec les parties prenantes et rendre visibles les actions

- Identifier les personnes ressources pour trouver des solutions et mettre en place les actions : gestionnaires du site, associations locales, riverains...
- Impliquer toutes les parties prenantes, comme les fournisseurs en indiquant les risques dans le cahier des charges et en leur faisant signer un engagement de respect des consignes.
- Il est important d'informer tous les utilisateurs de la démarche et de communiquer sur les écogestes grâce à une signalétique appropriée et bien visible.
- La réussite de ces actions réside dans une bonne communication des dispositifs mis en place.